Tchécoslovaquie

Nouvelle organisation de la Croix-Rouge tchécoslovaque.

La 8me Assemblée générale de la Croix-Rouge tchécoslovaque a, les 29 et 30 juin, discuté de l'organisation du Comité central, du Comité provincial et du groupe local de la Société ; les propositions du Comité central ayant été adoptées, l'organisation de la Croix-Rouge tchécoslovaque peut être considérée comme définitive. Voici les résolutions qui ont été votées :

Le Comité central n'a plus, outre la Direction générale (directeur général et secrétaire-organisateur) que deux départements (au lieu de quatre) : le département d'hygiène sociale et le département économique et financier.

Le premier de ces départements comprend trois sections embrassant l'activité de la Société en temps de paix (éducation hygiénique, prévoyance pour l'enfance ; prévoyance individuelle) et quatre autres sections comprenant plutôt les préparatifs faits pour l'éventualité de catastrophes imprévues (premiers secours, section pharmaceutique, infirmières, administration des institutions).

Le département économique et administratif comprend les cinq sections suivantes : technique, économique, financière, juridique, section chargée des questions du personnel.

Le Comité provincial a, outre le directeur et le secrétaire organisateur, les sections de l'éducation hygiénique, des premiers secours, de la prévoyance individuelle et de la Croix-Rouge de la jeunesse (avec les colonies de vacances).

Chaque groupe local a un comité d'administration, et des sections de l'éducation hygiénique, des premiers secours et de la Croix-Rouge de la jeunesse. Des formulaires d'administration uniformes ont été approuvés pour tous les groupes locaux.

Tchécoslovaquie

Nouveau Comité de la Croix-Rouge tchécoslovaque.

La 8me Assemblée générale de la Croix-Rouge tchécoslovaque a confirmé pour le nouvel exercice tous les membres du Comité central et du Comité exécutif, sous la présidence de Mlle le Dr A. G. Masarykova ; le général Dr Vladimir Haering a été nommé en remplacement de feu le professeur Dr Pavel Kucera.

Uruguay

Publication.

Memoria presentada por la Cruz Roja uruguaya a la XIII Conferencia internacional (signé Orfilia SOLARI). — S. l. n. d. In-4° (210×270), 5 p. ronéographiées. (Document n° 43.)

U.R.S.S.

A propos de la 275me circulaire du Comité international.

Le mémoire qui suit a été distribué à la XIIIme Conférence internationale de la Croix-Rouge par la délégation de l'Alliance des Croix et Croissants-Rouges de l'U.R.S.S.

La 275me circulaire du Comité international de la Croix-Rouge n'a été émise qu'après une étude approfondie de la question sur la base des documents fournis par l'Alliance des Croix et Croissants-Rouges de l'U. R. S. S., notamment la constitution nouvelle de cette Alliance. Au point de vue de la Convention de Genève, les Etats membres de l'U. R. S. S. ne sont pas, en l'état, considérés comme puissances signataires. Tout en maintenant par conséquent le point